

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Logement à loyer modéré - 46, rue de Chenôve - Cession d'une propriété bâtie à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 1er octobre 2010, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur une propriété bâtie libre d'occupation, située 46, rue de Chenôve, cadastrée section DN n° 131, d'une surface habitable d'environ 85 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 225 000 € auquel s'ajoute 8 000 € de commission d'agence, soit une somme totale de 233 000 €.

L'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon a fait part de son intérêt d'acquérir ce bien, lequel jouxtant une propriété communale permet d'envisager sur les deux emprises réunies, après démolition du bâti, une opération de construction d'environ dix-sept logements.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder cette propriété bâtie au prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession par la Ville à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - représenté par son Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, d'une propriété bâtie libre d'occupation, cadastrée section DN n° 131, d'une surface habitable d'environ 85 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 225 000 € auquel s'ajoute 8 000 € de commission d'agence, soit une somme totale de 233 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**Rapport adopté à la majorité :**

- pour : 54

- 1 non-participation au vote.

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 17/11/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

16 NOV. 2010



